

ARRONDISSEMENT DE VICHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 02 Février 2023

Nombre de Conseillers:

En exercice: 45 Présents: 34 Votants: 34

Nº 6

OBJET:

MOTION CONTRE LES FERMETURES DE CLASSES

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture le : 16/02/2023

Publiée ou notifiée le : 16/02/2023

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.

Présents:

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. JS. LALOY - C. BARDOT - J. KUCHNA - M. CHARASSE - F. SENNEPIN - N. COULANGE - M. MARIEN - JM. GERMANANGUE - M. MORGAND - B. AGUIAR - JC. BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. R. LOPEZ – M. GUICHERD – E. BARGE - P. SEROR – S. BAUD - O. ROYER – C. MAGNAUD – F. GONZALES - T. WIRTH – A. CORNE – B. BAYLAUCQ – JF. CHAUFFRIAS - JD. BARRAUD – JP. RAYMOND - V. TRIBOULET – R. DEJEAN – C. DUMONT - S. MORIER-MIZOULE - S. BRUNO – C. BOUARD – P. BONNET – E. VOITELLIER, Conseillers Délégués, Membres formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Mmes et MM. E. CUISSET - N. CHAMOUX-BOUILLON - C. BENOIT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. SZYPULA – P. COLAS - T. LAPLACE – JM. BOUREL – A. GIRAUD – S. THOMAS-MOLLON - J. BLETTERY – J. ALMAZAN, Conseillers Délégués,

Secrétaire: M. Jean-Claude BRAT, Conseiller Communautaire.

Le premier projet de carte scolaire pour la rentrée de 2023, présenté par la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (D.S.D.E.N.) de l'Allier, prévoit, pour l'Académie de Clermont-Ferrand, la suppression de 58 postes dans le premier degré. La moitié de ces suppressions, soit 29 postes, concerne le seul département de l'Allier. Les premiers échanges entre élus et services de la D.S.D.E.N. laissent penser que la suppression de ces 29 postes se traduira par la fermeture d'au moins autant de classes. Plusieurs communes de Vichy Communauté sont à priori concernées par ces suppressions de postes.

Considérant la dégradation depuis de nombreuses années des conditions de travail des personnels et des élèves de l'Education nationale du fait des différentes réformes successives qui se sont traduites par la réduction des moyens alloués, en particulier en ressources humaines,

Considérant les données statistiques qui témoignent du dynamisme démographique et économique du bassin de Vichy,

Considérant les efforts conséquents engagés par la communauté d'agglomération Vichy Communauté et les communes qui la composent pour rendre le territoire attractif, en particulier dans le cadre du projet de territoire AGIR 2035 dont les objectifs sont notamment la revitalisation des centres villes et des centres-bourgs afin d'accueillir de jeunes ménages avec enfants,

Considérant les efforts et investissements des communes, soutenus par l'Etat, pour rendre les écoles du territoire attractives,

Considérant que la fermeture de certaines classes va conduire à allonger encore les trajets que les enfants et les parents auront à réaliser pour se rendre à l'école chaque jour,

Considérant que la décision de fermer certaines classes va alourdir le nombre d'élèves accueillis dans les autres et détériorer la qualité de l'enseignement,

Considérant que la décision de fermer certaines classes va ainsi à l'encontre de l'intérêt des élèves et de leurs familles, mais également à l'encontre de la volonté de redynamiser le territoire communautaire, notamment en milieu rural et de moyenne montagne,

Nous, les 39 maires des communes de Vichy Communauté, réunis en Conférence des maires ce 02/02/2023, refusons par la présente motion, de manière unanime, les fermetures de classes prévues à la rentrée 2023 sur le territoire et demandons à Madame la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale de maintenir les moyens humains nécessaires à une prise en charge pédagogique de qualité pour tous les élèves, qu'ils soient scolarisés en milieu rural ou en cœur d'agglomération.

Fait et délibéré en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 02 Février 2023. Les membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Signé numériquement par FREDERIC AGUILERA
DN: CE-FR, O=Certinomis, OU=0002
A33999901, CN=Certinomis - Easy
CA
Raison ; 1'si approuvé ce document.
Emplacement : A vichy
Date : Jeud : 16 février 2023
15:41:50

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION Nº 6 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 02 FEVRIER

Objet de l'acte :

2023 - MOTION CONTRE LES FERMETURES DE CLASSES

Date de décision: 02/02/2023

Date de réception de l'accusé 16/02/2023

de réception :

Numéro de l'acte: 02FEV2023_6

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20230202-02FEV2023_6-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte: 9.4

Autres domaines de competences

Voeux et motions

Date de la version de la 29/08/2019

classification:

Nom du fichier : 6 - MOTION.pdf (99_DE-003-200071363-20230202-02FEV2023_6-DE-1-1_1.pdf)